

tenue sous la présidence de Monsieur Pascal, assisté(e)
de Madame Duroux et Madame Sandjo, Conseillères
En présence de Madame Moutry, Rapporteure publique
Madame Bianchi, Greffière

10 heures 30

01) DOSSIER N° 2201843 RAPPORTEURE: Madame Gladys Duroux

Titre de l'affaire Annulation décision décidant la passation et la signature d'un bail commercial avec la SAS CIRCE portant sur l'exploitation commerciale de La Rotonde de Beaulieu-sur-Mer afin d'exercer diverses activités dont la restauration, bar, livraison repas etc ainsi que des activités événementielles

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SYNDICAT COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE I DIT « LE BRISTOL »	SCP ZURFLUH-LEBATTEUX-SIZAIRE ET ASSOCIÉS
Défendeur	COMMUNE DE BEAULIEU SUR MER SAS CIRCE	Maître LACROUTS Jérôme BROGINI & GRECH AVOCATS (Cour)

02) DOSSIER N° 2203564 RAPPORTEURE: Madame Gladys Duroux

Titre de l'affaire Annulation de la décision n° 2022-21 concernant la passation et la signature d'un bail commercial portant sur l'exploitation commerciale de La Rotonde de Beaulieu

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	LE SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE I DIT « LE BRISTOL »	SCP ZURFLUH-LEBATTEUX-SIZAIRE ET ASSOCIÉS
Défendeur	COMMUNE DE BEAULIEU SUR MER SAS CIRCE	Maître LACROUTS Jérôme SELARL NEVEU, CHARLES ET ASSOCIÉS

10 heures 30

03) DOSSIER N° 2104128 RAPPORTEURE: Madame Guylène Sandjo

Titre de l'affaire Annulation décision implicite de rejet sollicitant l'annulation et la modification de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime sur la commune de St Jean Cap Ferrat pour qu'elle soit conforme au protocole transactionnel signé le 25 avril 2019

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIETE CAP AZUR	Maître LACROUTS Jérôme
Défendeur	PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES	PREFET
Observateur	COMMUNE DE SAINT-JEAN-CAP-FERRAT	MAIRE

04) DOSSIER N° 2203757 RAPPORTEURE: Madame Gladys Duroux

Titre de l'affaire Indemnisation préjudices subis dus au manquement fautif du centre hospitalier de Nice dans la prise en charge de son époux M. [REDACTED] ayant entraîné son décès, le 19 août 2020.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame [REDACTED]	DARBOISSE FABIENNE
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU VAR	DIRECTEUR
Défendeur	OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX	DE LA GRANGE & FITOUSSI
	SOCIETE HOSPITALIERE D'ASSURANCES MUTUELLES	
	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE - HOPITAL DE CIMIEZ	CABINET CHAS
Observateur	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DES ALPES-MARITIMES	

10 heures 30

05) DOSSIER N° 2002167 RAPPORTEURE: Madame Guylène Sandjo

Titre de l'affaire Annulation du rejet implicite du courrier tendant à la cessation de l'emprise irrégulière commise du fait de l'implantation de plusieurs ouvrages sur la propriété des requérants

Nom des parties

Demandeur

Madame [REDACTED]

Monsieur [REDACTED]

Défendeur

COMMUNE DE VALBONNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SOPHIA ANTIPOLIS

Représentants des parties

Maître DE PREMARE Aude

Maître DE PREMARE Aude

SELARL PHELIP & ASSOCIES

DEMES AVOCATS (Cour)

06) DOSSIER N° 2005150 RAPPORTEURE: Madame Guylène Sandjo

Titre de l'affaire Annulation décision implicite refusant d'ouvrir et d'organiser et de déclarer d'utilité publique les périmètres de protection du captage de la source des Termes sise sur propriété de la Commune d'ANDON

Nom des parties

Demandeur

SCI P. ACQUISITIONS

Défendeur

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

Observateur

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TROIS VALLEES

Représentants des parties

Maître ASTRUC Denis

PREFET

07) DOSSIER N° 2102670 RAPPORTEURE: Madame Guylène Sandjo

Titre de l'affaire Annulation de l'arrêté préfectoral du 13/03/2021 déclarant d'utilité publique des périmètres de protection autour de la source des termes sise à ANDON, autorisant le syndicat des 3 vallées à acquérir à l'amiable ou par voie d'expropriation le périmètre de protection immédiate et autorisant l'utilisation, la production, le traitement et la distribution de cette eau destinée à la consommation humaine.

Nom des parties

Demandeur

SCI P.ACQUISITIONS

Défendeur

PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

Observateur

SYNDICAT DES TROIS VALLEES

Représentants des parties

Maître ASTRUC Denis

PREFET

SELARL AMPLITUDE AVOCATS

10 heures 30

08)	DOSSIER N° 2104246	RAPPORTEURE: Madame Gladys Duroux
Titre de l'affaire	annuler la délibération n*2021-06 en date du 20 mai 2021 approuvant le schéma de cohérence territorial de l'ouest des Alpes-Maritimes en ce qui classe certaines parcelles en zones agricoles	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SAS SIAGNE NORD	SELARL ADDEN
Défendeur	SYNDICAT MIXTE EN CHARGE DU SCOT DE L'OUEST DES ALPES-MARITIMES	SOCIETE D AVOCATS PLENOT-SUARES-ORLANDINI
Observateur	COMMUNE DE MANDELIEU LA NAPOULE	MAIRE

09)	DOSSIER N° 2203826	RAPPORTEURE: Madame Gladys Duroux
Titre de l'affaire	indemnisation en compensation sur perte chiffre d'affaires suite travaux du Département ayant perturbé les emplacements pour stationner empêchant sa clientèle de se garer à proximité de son commerce	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur [REDACTED]	Monsieur [REDACTED]
Défendeur	COMMUNE DE PEILLON DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES	SOCIETE D AVOCATS PLENOT-SUARES-ORLANDINI

10 heures 30

10)

DOSSIER N° 2202579

RAPPORTEURE: Madame Gladys Duroux

Titre de l'affaire Annulation de la décision implicite du maire de Vence en date du 14 mars 2022 rejetant la demande tendant à faire cesser l'occupation irrégulière du Vallon dit du Méou à Vence.

Nom des parties

Demandeur

Monsieur [REDACTED]

Madame [REDACTED]

SCI RIVA

Monsieur [REDACTED]

Défendeur

COMMUNE DE VENCE

Représentants des parties

ASSOCIATON DAGHERO - DUBOIS

ASSOCIATON DAGHERO - DUBOIS

ASSOCIATON DAGHERO - DUBOIS

ASSOCIATON DAGHERO - DUBOIS

SOCIETE D AVOCATS PLENOT-SUARES-ORLANDINI

Arrêté le 12/11/2024

La présidente du tribunal